

COMMUNE  
DE  
VILLENEUVE-  
LA-GARENNE  
92390

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 35  
Membres présents : 22  
Membres représentés : 7  
Membres absents : 6  
Membres votants : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Pascal PELAIN Maire, par convocations postées le vendredi 29 mars 2024 et par voie dématérialisée le même jour, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle du Conseil municipal de la Ville de Villeneuve-la-Garenne sous la présidence de son Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

M. Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne,

M. Frédéric RARCHAERT, M. Arnaud PERICARD, Mme Léila LARIK, M. Alain-Xavier FRANÇOIS, Mme Fatima AAZIZ, M. Bachir HADDOUCHE, Mme Sandrine HERTIG, Mme Zoubida KATTHALA, M. Lahcen BAYLAL Maires-adjoints.

Mme. Monique LABORNE, M. Mohamed AMAGHAR, Mme. Mirtha HENRIOL, Mme. Fatma SERIR, M. Salah KOBBI, M. Larbi OUHAMMOU, Conseillers municipaux délégués.

Mme. Eduarda PINTO-RODRIGUEZ, M. Gaoussou KEITA, M. Éric PELEAU, Mme. Mariam KANTE, M. Gabriel MASSOU, Mme Eve NIELBIEN, Conseillers municipaux.

### POUVOIRS :

Mme Carine BANSEDE, Maire-adjointe, donne pouvoir à M. Salah KOBBI,  
Mme Khady FOFANA, Maire-adjointe, donne pouvoir à Mme Leila LARIK,  
M. Kiran GURUNG, Maire-adjoint, donne pouvoir à Mme Fatma SERIR,  
M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, Conseiller municipal délégué, donne pouvoir à M. Salah KOBBI,  
Mme Joanna MOHAMED, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Zoubida KATTHALA,  
Mme Rolande CHAVANNNE, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Mirtha HENRIOL,  
Jérémy LAGARDE, Conseiller municipal, donne pouvoir Eric PELEAU,

### ABSENTS :

Monsieur Christophe DOUAY, Conseiller municipal,  
Madame Yaël LEVY, Conseillère municipale,  
Monsieur Abderrahim AIT OMAR, Conseiller Municipal,  
Madame Sandrine PAYET, Conseillère municipale,  
Monsieur Abdelaziz BENTAJ, Conseiller Municipal,  
Madame Emmanuelle RASSABY, Conseillère municipale,

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Fatma SERIR, Conseillère municipale déléguée, désignée en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

**AVIS ENQUETE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE PREALABLE AU RENOUELEMENT DE  
L'AUTORISATION DE DRAGAGE ET DE GESTION DES SEDIMENTS SUR L'ENSEMBLE DES PORTS  
EXPLOITES PAR HAROPA PORT**

092-219200789-20240404-2024-04-04-22-DE  
Date de réception préfecture : 22/04/2024

## **MONSIEUR RARCHAERT EXPOSE AU CONSEIL**

Qu'HAROPA PORT Paris souhaite renouveler son autorisation de dragage et de gestion des sédiments sur l'ensemble des ports qu'il exploite pour la période 2024-2025,

Que celui-ci a déposé un dossier complet et régulier devant être soumis à enquête publique, conformément aux dispositions du code de l'environnement,

Qu'un avis annonçant l'ouverture d'une enquête publique unique prescrite par arrêté inter-préfectoral n° 2024/02/DCSE/BPE/E du 15 février 2024 relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par HAROPA PORT Paris, pour le renouvellement de l'autorisation de dragage et de gestion des sédiments sur les ports qu'il exploite, pour la période 2024-2025 a été adressé à plusieurs collectivités par le Préfet de la Seine-et-Marne, dont la commune de Villeneuve-la-Garenne faisant parti des Communes limitrophes, comme précisé dans l'arrêté précité,

Qu'il est donc procédé à cette enquête publique durant 36 jours consécutifs, soit du mardi 2 avril 2024 au mardi 7 mai 2024,

Que pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers (comprenant notamment l'avis de l'Autorité environnementale, le mémoire en réponse du pétitionnaire à cet avis ainsi que la demande d'autorisation environnementale), sont tenus à la disposition du public pour consultation, consigner les observations et propositions, en version papier à la mairie de Gennevilliers du mardi 2 avril 2024 de 14h30 à 17h30 au mardi 30 avril 2024 de 9h à 12h,

Que celle-ci est également disponible sur plusieurs site internet de l'Etat à l'adresse suivante : <https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2024-projets/HAROPAPORT>,

Qu'un affichage de cette enquête publique a été effectué sur l'ensemble des panneaux dédiés et inséré en version numérique sur le site de la Ville,

Qu'il est demandé aux membres du Conseil municipal d'émettre un avis concernant la demande d'autorisation de dragage et de gestion des sédiments sur l'ensemble des ports demandé par HAROPA PORT pour la période 2024-2025,

## **LE CONSEIL**

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu les articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement,

Vu l'avis favorable de la commission technique en date du 2 avril 2024,

Où l'exposé complet de Monsieur RARCHAERT,

Et après en avoir délibéré.

## **EMET**

Un avis favorable concernant la demande d'autorisation de dragage et de gestion des sédiments sur l'ensemble des ports demandé par HAROPA PORT pour la période 2024-2025.

## **DIT**

Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA).

Que la présente délibération municipale pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site télérécours citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.



**Pascal PELAIN**

**Maire de Villeneuve-la-Garenne  
Conseiller Régional d'Île-de-France  
Conseiller Délégué de la Métropole du Grand Paris**